

CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE LA BRIGUE

Séance du Samedi 26 avril 2014, 9h30

Procès-verbal

PRESENTS : (13)

Mmes et MM : Daniel ALBERTI, Dominique JOSSEAUX, Santino PASTORELLI, Christian TURCO, Robert ALBERTI, Cécile BOSIO, Marie-Michèle CARLETTO, Pierre-Auguste MORANDO, Jean-Marie SCHIAVOLINI, Jean-Jacques DELLEPIANE, Agnès FRANCA, Bernard GASTAUD, Alain LANTERI-MINET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (2)

Pierre Joseph GAGLIO (pouvoir à Dominique JOSSEAUX), Philippe ROCHETTE (pouvoir à Daniel ALBERTI)

ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile BOSIO

Début de séance : 9h30.

Daniel ALBERTI, maire de La Brigue, ouvre la séance.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents, indique que le quorum est atteint et demande au Conseil Municipal de signer le procès-verbal de la séance précédente.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

Il fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. Madame Cécile BOSIO est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Compte de gestion 2013 de la commune

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le Rapporteur donne lecture des résultats d'exécution du compte de gestion 2013 de la commune dressé par le trésorier. Celui-ci est en accord avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACTE les résultats du compte de gestion 2013 de la commune, qui sont identiques à ceux du compte administratif.

2. Compte de gestion 2013 - budget annexe service eau et assainissement

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le Rapporteur donne lecture des résultats d'exécution du compte de gestion 2013 du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement dressé par le trésorier. Celui-ci est en accord avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACTE les résultats du compte de gestion 2013 du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement, qui sont identiques à ceux du compte administratif.

3. Compte de gestion 2013 - budget annexe transports

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le Rapporteur donne lecture des résultats d'exécution du compte de gestion 2013 du budget annexe du transport dressé par le trésorier. Celui-ci est en accord avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par,

- ACTE les résultats du compte de gestion 2013 du budget annexe du service de transport, qui sont identiques à ceux du compte administratif.

4. Vote du compte administratif 2013 de la commune

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le rapporteur fait lecture du compte administratif 2013 de la commune.

Monsieur Bernard GASTAUD, conseiller municipal et Maire en 2013, sort de la salle durant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune dont la vue d'ensemble de l'exécution est annexée à la délibération.

Daniel ALBERTI, Maire, communique l'état de la trésorerie qui s'élève à environ 50 000 €, soit un montant réel de – 100 000 € compte tenu de la ligne de trésorerie de 150 000 € à rembourser. Il rajoute que le démarrage du restaurant scolaire aurait pu être décalé en maintenant une ouverture pour la rentrée de septembre 2014. Ce décalage aurait permis aux finances communales, et notamment à la trésorerie, de ne pas subir les tensions qu'elle connaît aujourd'hui. Par ailleurs, il indique que certaines subventions sont en cours de versement pour des travaux réalisés l'année dernière et qu'il doit négocier avec le Conseil Général pour les subventions qui n'ont pas encore été allouées alors que la commune a réalisé les travaux sans attendre les réponses du financeur. Il regrette fermement que les échéances municipales aient entraîné une accélération de la construction du restaurant scolaire sans se soucier des tensions de trésorerie.

Enfin, il indique que les restes à réaliser ont été ajustés afin de prendre en considération une lettre de la Préfecture qui avait constaté l'année dernière une irrégularité au regard capacités financières de la commune et du montant trop élevé à financer.

Bernard GASTAUD demande quels sont les restes à réaliser qui ont été supprimés. Cette liste est donnée oralement.

5. Vote du compte administratif 2013 du budget annexe eau et assainissement

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le rapporteur fait lecture du compte administratif 2013 du budget eau et assainissement.

Monsieur Bernard GASTAUD, conseiller municipal et Maire en 2013, sort de la salle durant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe eau et assainissement dont la vue d'ensemble de l'exécution est annexée à la délibération.

6. Vote du compte administratif 2013 du budget annexe des transports

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le rapporteur fait lecture du compte administratif 2013 du budget annexe du transport.

Monsieur Bernard GASTAUD, conseiller municipal et Maire en 2013, sort de la salle durant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe du transport dont la vue d'ensemble de l'exécution est annexée à la délibération.

7. Affectation du résultat 2013 du budget principal

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte l'affectation du résultat 2013 de la commune à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

328 276,96 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -

0 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

328 276,96 €

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

236 042,39 €

R 001 (excédent de financement)

0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement

75 883,28 €

Excédent de financement (1)

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E

311 925,67 €

AFFECTATION = C

=G+H

328 276,96 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

328 276,96 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

8. Affectation du résultat 2013 du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte l'affectation du résultat 2013 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

61 913,41 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -

44 585,86 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

106 499,27 €

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

0.00 €

R 001 (excédent de financement)

133 035,65 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement

13 988,66 €

Excédent de financement (1)

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E

0.00 €

AFFECTATION = C

=G+H

106 499,27 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

70 000,00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	36 499,27 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

9. Affectation du résultat 2013 du budget annexe des transports

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte l'affectation du résultat 2013 du budget annexe du transport à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-553,95 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -		3 155,83 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		2601,88 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		0.00 €
R 001 (excédent de financement)		0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement		0.00 €
Excédent de financement (1)		10 195,87 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	2601,88 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		2601,88 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

10. Vote des taux 2014 des taxes directes locales

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux de 2013 pour les taxes directes locales de 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 15,67%
- Taxe foncière sur le bâti : 12,41%
- Taxe foncière non bâti : 26,46%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE la reconduction des taux de 2013 pour les taxes directes locales de l'année 2014.

11. Vote du budget primitif 2014 de la commune

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le Maire présente le budget 2014 de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 3 contre et 1 abstention,

- VOTE le budget primitif 2014 de la commune comme indiqué dans la présentation générale annexée à la délibération.

Daniel ALBERTI précise que le budget prévisionnel est en baisse d'environ 5% afin de prendre en considération la diminution des recettes, notamment les dotations de l'Etat. Il rajoute qu'au cours de cette année seulement quelques investissements seront réalisés en raison de la situation de la trésorerie de la commune.

Jean-Jacques DELLEPIANE demande si le marché de rénovation des sentiers, programmé par la précédente municipalité, sera bien réalisé.

Daniel ALBERTI répond qu'en principe oui.

Bernard GASTAUD demande si les travaux de sécurisation de Teris seront réalisés.

Jean-Jacques DELLEPIANE demande également si les travaux de sécurisation du pont de Dho seront bien entrepris.

Alain LANTERI-MINET demande ce qui sera réalisé à Morignole.

Bernard GASTAUD rajoute que la réhabilitation de l'ancienne école n'est pas reprise dans les restes à réaliser alors qu'il y avait des subventions.

Daniel ALBERTI répond que le projet de Morignole va évoluer et que toutes les opérations seront réalisées dès lors qu'elles seront réalistes au niveau économique. Cela indique donc que la nouvelle équipe municipale va étudier tous les projets.

Alain LANTERI-MINET demande ce qu'il en est de la bergerie de Marguareis.

Bernard GASTAUD rajoute qu'il est dommage de supprimer des travaux alors que des subventions sont prévues.

Daniel ALBERTI répond qu'il ne s'agit pas de supprimer mais de réétudier des projets d'autant plus que la trésorerie est aujourd'hui très basse et qu'aucun projet, même subventionné, ne peut être entrepris. La gestion annoncée en bon père de famille par l'ancien maire a vidé les caisses de la commune et il est donc impératif d'attendre que la trésorerie soit rétablie, en précisant qu'il faudra rembourser la ligne de trésorerie de 150 000 € en priorité. Il est également indispensable d'honorer les engagements contractés par la commune. Il précise que des études seront néanmoins lancées pour que les investissements compris dans le programme de la nouvelle équipe municipale soient réalisés, permettant en parallèle de rechercher les financements afin d'éviter d'engager les travaux sans financement.

12. Vote du budget primitif 2014 du service de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Monsieur le Maire présente le budget 2014 du service de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention,

- VOTE le budget primitif 2014 du service de l'eau et de l'assainissement comme indiqué dans la présentation générale annexée à la délibération.

Bernard GASTAUD demande ce qui est prévu pour la station d'épuration.

Daniel ALBERTI répond que les deux stations (La Brigue et Morignole) connaissent de sérieuses difficultés. Le budget prévisionnel prévoit des crédits pour réaliser des études concernant ces deux stations.

13. Vote du budget primitif 2014 du service des transports

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Monsieur le Maire présente le budget 2014 du service des transports.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VOTE le budget primitif 2014 du service des transports comme indiqué dans la présentation générale annexée à la délibération.

Jean-Jacques DELLEPIANE demande comment cela fonctionne par rapport à la CARF.

Daniel ALBERTI répond que ce budget sera amené à disparaître, certainement l'année prochaine, en raison du transfert de compétence opéré à la CARF. Il rajoute que pour cette année, la commune continue à supporter les factures de ce service mais que la CARF rembourse à la commune.

14. Désignation des représentants de la commune à la commission chargée de la gestion de la forêt indivise

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Il est rappelé que la commune italienne de TRIORA est propriétaire sur le sol français de terrains, bénéficiant du régime forestier, dont les bois sont attribués en propriété indivise 25% à cette commune et 75% à LA BRIGUE.

Une commission pour la gestion de la forêt indivise LA BRIGUE/TRIORA, situation issue de la décision de la commission franco-italienne du 9 octobre 1953 a été créée en 2010.

Cette commission, composée à parts égales de 3 représentants de chaque commune, est animée par les services de l'ONF.

Elle a pour objectif de lister les différents points impactés par cette situation, de les discuter, de proposer les principes de fonctionnement et les clés de répartition à retenir pour l'avenir et de les soumettre pour validation aux conseils municipaux des deux communes.

Sont candidats :

- Santino PASTORELLI
- Pierre Auguste MORANDO
- Jean-Marie SCHIAVOLINI
- Alain LANTERI-MINET

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Ont obtenu :

- Santino PASTORELLI : 11 voix
- Pierre Auguste MORANDO : 11 voix
- Jean-Marie SCHIAVOLINI : 12 voix
- Alain LANTERI-MINET : 4 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne pour représenter la commune :

- Santino PASTORELLI
- Pierre Auguste MORANDO
- Jean-Marie SCHIAVOLINI

15. Informations diverses

Réunion de présentation de la route du Marguareis – mercredi 7 mai, 10h30 à la salle des fêtes

16. Questions diverses.

Questions du conseil municipal

Robert ALBERTI demande à Bernard GASTAUD comment il a agit pour faire diminuer la dette de plus de 50% comme il l'annonce dans plusieurs documents, alors qu'un emprunt de 300 000 € a été contracté pour financer le restaurant scolaire et que celui n'est pris en compte dans les propos de l'ancien maire.

Bernard GASTAUD répond que seulement deux emprunts ont été réalisés.

Robert ALBERTI indique que cette diminution est mécanique puisque des emprunts sont arrivés à terme. Par ailleurs, il soulève le fait que l'emprunt de 300 000 € n'a pas été comptabilisé dans le chiffre annoncé sur la diminution de la dette et que les informations données à la population sont fausses.

Bernard GASTAUD répond qu'il n'y a pas eu d'augmentation de l'endettement car il n'y a pas eu

d'autres emprunts, tout en réalisant de nombreux investissements.

Robert ALBERTI précise sa réflexion en indiquant que la dette a diminué mécaniquement mais qu'aucun rachat d'emprunt n'a été réalisé ce qui signifie qu'aucune action significative n'a été entreprise pour faire baisser cette dette. L'ancienne équipe s'est contentée d'attendre l'extinction de certaines emprunts, d'où une diminution mais mécaniquement programmée. Enfin, il rajoute à nouveau que l'emprunt de 300 000 € n'est pas comptabilisé dans les informations données à la population.

Jean-Jacques DELLEPIANE indique qu'en 2008 il aurait aimé trouvé la situation financière que la nouvelle équipe municipale a trouvé en 2014 car il y a des excédents conséquents.

Christian TURCO répond que la ligne de trésorerie a tout de même été activée afin d'avoir un roulement pour payer les factures.

Jean-Jacques DELLEPIANE demande les attributions des adjoints. Cette liste est donnée par Daniel ALBERTI, Maire.

Questions du public

- Demande sur le montant des dotations allouées par l'Etat à la commune. Ces montants sont donnés par le Maire
- Question concernant les stations d'épuration et leur mauvais fonctionnement. Le Maire indique que les études vont être entreprises pour régler le problème.
- Question concernant les projets de développement du tourisme. Le Maire indique que 3 sites majeurs seront privilégiés : les sentiers, la chapelle Notre-Dame des Fontaines et le village. Ainsi, l'accent sera mis cette année sur le développement de la signalétique, sur la propreté des sites et sur l'entretien des sentiers.

La séance est levée à 11h30.

